

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 mars 2026 à 19h00
Délibérations (extrait du registre des délibérations)

Le 02 mars 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de Charvonnex dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GIMBERT, Maire.

Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : GIMBERT Jean-François, Maire ; VITALI Hervé, DUBOIS Marie-Odile, EVERAERE Didier, FARYS Béatrice, Adjoint ; FONTANIVE Bernard, DEPIAT Martine, MORAND Michèle, FEDOROFF Michel, GUYOT Stéphanie, MARTIN Magali, conseillers

Excusé : POISSON Jean-Christophe, FORESTIER Sylvain, LEROUX Damien,

Excusés : FORESTIER Sylvain, LEROUX Damien,

Quorum : 11/14

Secrétaire de séance : MORAND Michèle

Date de convocation : 23/02/2026

N°D07/2026 – fixation des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2026. Il rappelle que les taux pour la part communale ont été augmenté en 2022.

Concernant la taxe d'habitation : le taux de taxe d'habitation était figé de 2020 à 2022 mais il est de nouveau possible de modifier ce taux cette année. Le taux de référence est celui qui avait été voté en 2019 soit 9,70% pour Charvonnex.

La base d'imposition de la taxe est toutefois réduite aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il faut donc voter un taux de taxe d'habitation, en plus des taux de taxes foncières.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **De fixer** comme suit les taux d'imposition pour l'année 2026 :

TAXES	Taux 2025 <i>Pour mémoire</i>	Taux 2026
taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	26%	26%
taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	59%	59%
Taxe d'habitation	9,70%	9,70%

N°D08/2026 – budget principal – approbation du budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif principal 2026 qui peut se résumer de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 389 851,84€	1 389 851,84€
INVESTISSEMENT	2 302 174,35€	2 318 847,53€

Considérant la note de présentation synthétique jointe à la présente délibération ;

Considérant le mécanisme de fongibilité des crédits applicable dans le cadre de la norme comptable M57 : il s'agit d'une autorisation permettant de procéder à des virements de crédits entre chapitre avec un maximum de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **D'adopter** le budget primitif principal 2026 tel que présenté ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 389 851,84€	1 389 851,84€
INVESTISSEMENT	2 302 174,35€	2 318 847,53€

➤ **Décide** d'appliquer le mécanisme de fongibilité des crédits à hauteur de 5% des dépenses réelles de chacune des sections.

N°D09/2026 – droit de préemption urbain, parcelles cadastrées section n°AE n°850 (route des Tivillons)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) n°01/2026 a été reçue en mairie le 16/02/2026 ;
- qu'elle concerne la vente des parcelles cadastrées section AE n°850 (consistant en terrain non bâti d'une surface de 800 m²) ;
- que le prix de la vente est de 294 000,00 Euros ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **De ne pas exercer** son droit de préemption sur la vente de la parcelle cadastrée section AE n°850.

N°D10/2026 – marchés travaux rénovation mairie - avenants

Considérant les marchés de travaux pour la rénovation de la mairie ;

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux complémentaires ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **De valider** les avenants aux marchés de travaux de rénovation de la mairie comme suit :

LOT	LIBELLE	ENTREPRISE	MONTANT INITIAL	MONTANT AVENANT	NOUVEAU MONTANT MARCHÉ
05	Menuiseries intérieures	BOUVIER FRERES	119 199,68€ HT 143 039,62€ TTC	+2 496,00€ HT +2 995,00€ TTC	121 695,68€ HT 146 034,82€ TTC
10	Revêtements muraux	KARAMAN FILS	19 612,06€ HT 23 534,47€ TTC	291,27€ HT 349,52€ TTC	19 903,33€ HT 23 884,00€ TTC
13	Courants forts Courants faibles	BEE Electricité	60 388,09€ HT 72 465,70€ TTC	+345,60€ HT +414,72€ TTC	60 733,69€ HT 72 880,42€ TTC
06	Agencement	LOMBARDOT	42 386,98€ HT 50 864,38€ TTC	-864,00€ HT -1 036,80€ TTC	41 522,98€ HT 49 827,58€ TTC

➤ **D'autoriser** le Maire à exécuter toutes les formalités relatives à ces avenants.
